

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mai 2018

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- FURLIN C.- GAILLARD E.- GALEY J.- GRASSI J.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- SOPETTI JM.- TONNELE J.- VRECH S.

ABSENTE EXCUSÉE : M. JACOB P.
M. SOPETTI J-M donne pouvoir à M. TERRENNE J-P.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : M. Christophe BOISSEAU, Maître d'Œuvre

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry ANTERRIEU

La Réunion débute par une visite du Bâtiment Originel de l'École permettant de constater l'avancement des travaux en cours.

- POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS ET A VENIR

Abattage de la Peupleraie :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait l'acquisition de la Peupleraie Dutour, située entre l'École Communale et le Lac des Sources, afin de l'intégrer dans l'aménagement urbain du Site de la Chapelle.

La commune souhaite aménager cet espace en zone de détente et de loisirs.

A ce titre, la Commune a obtenu l'autorisation d'abattage de la peupleraie (Déclaration Préalable 8204918DR001 du 5 Avril 2018).

Pour ce faire, la commune a retenu l'offre de l'entreprise ALLIANCE FORET BOIS. L'exploitation de la parcelle génèrera une recette de 20 000 €. Le coût du nettoyage, broyage et arasage des souches s'élève à 2420 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

Chemin piétonnier :

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la création d'un cheminement doux permettant de rejoindre la nouvelle entrée de l'école depuis la Chapelle des Marins.

Monsieur le Maire informe que suite à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 Avril 2018 pour l'ouverture des plis concernant le marché à procédure adaptée, il convient désormais de retenir le prestataire qui réalisera ces travaux.

Après analyse des offres selon des critères définis (40 % valeur technique, 50% prix et 10 % délai), la CAO propose de retenir l'entreprise ESBTP pour un marché s'élevant à 64 114.45 € HT

Les élus ont également fait le choix des matériaux qui seront retenus : gabions en pierre, projecteur avec grilles de protection.

Les travaux commenceront à compter du 11 Juin, pour une durée de 2 mois.

Approuvé à l'unanimité

Travaux Ecole :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du site scolaire s'effectuent en collaboration avec les services de la Communauté de Communes des Deux Rives.

La Communauté de Communes interviendra pour les travaux de création de sanitaires dans la cour de primaire, ainsi que la démolition des sanitaires actuels et de la buanderie.

La Commune prendra en charge l'aménagement d'une aire d'accueil sur l'entrée de l'Ecole, les portails, clôtures, et parements de cette nouvelle entrée, ainsi que l'aménagement d'une zone de livraison pour le portage des repas de cantine, qui quant à elle sera essentiellement réalisée en régie.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés courant juin et devraient être terminés pour la rentrée de septembre 2019.

Approuvé à l'unanimité

Salle Multi-Activités :

Les membres du Conseil Municipal souhaitent aborder plusieurs hypothèses concernant l'implantation de la future salle multi-activités, ainsi que la possibilité de la raccrocher à la Maison Dutour existante.

Monsieur le Maire mandate Christophe BOISSEAU pour la réalisation d'un Avant-Projet Sommaires proposant plusieurs scénarios, ainsi que leurs coûts correspondants.

Réalisation de Trottoirs et de l'Eclairage Public sur l'Avenue du Brulhois (RD30) :

Ces travaux permettront de « boucler » le principe d'aménagement des voies piétonnes qui relie l'ensemble des lotissements au cœur du village.

Monsieur le Maire informe que suite à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 31 Mai 2018 pour l'ouverture des plis concernant le marché à procédure adaptée, il convient désormais de retenir le prestataire qui réalisera ces travaux.

Après analyse des offres selon des critères définis (40 % valeur technique, 50% prix et 10 % délai), la CAO propose de retenir l'entreprise ESBTP pour un marché s'élevant à 48 280 € HT.

Concernant l'Eclairage Public, 3 entreprises prestataires en installation de réseau public seront consultées dans un second temps.

Les travaux commenceront à compter du 25 Juin, pour une durée de 1 mois.

Approuvé à l'unanimité

- POINT BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les variations (augmentations et diminutions de crédits) des dépenses d'investissement du budget primitif :

Augmentation de Crédits Budgétaires		Diminution de Crédits Budgétaires	
Cuves Cimetière	3 000	Toiture Hangar MAGNE	- 10 000
Changement puissance Stade	2 282	Enfouissement Telecom Au petit	- 11 400
Enfouissement Fibre Optique Au petit	5 000	Chemin piétonnier	- 17 944
Aménagement Entrée Ecole	21 200	Réaménagement Salle des Maîtres	- 4 000
Déplacement lignes téléphoniques	1 000	Honoraires	- 988
Abattage Peupleraie	1 000	Divers Batiments et Matériels	- 1 134 €
Aménagement Portage Repas Cantine	10 000		
Renouvellement EP Cerisiers	1 424		
Frais notaire Hangar Magné	174		
TOTAL DES AUGMENTATIONS	45 081	TOTAL DES DIMINUTIONS	- 45 467

L'écart entre les augmentations et les diminutions s'élève à 386 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter cet écart en réserve d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

- PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES POUR L'AMENAGEMENT DU SITE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire informe qu'une mission d'études et de maîtrise d'œuvre va être lancée dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Chapelle.

Après la création d'un nouvel accès et d'une aire de stationnement permettant de sécuriser l'école, il est désormais nécessaire d'organiser et de concevoir l'aménagement de ce quartier pour créer des logements tout en gardant l'harmonie du village et en renforçant le lien entre les quartiers alentours, le centre bourg et les commerces.

L'ambition est de créer sur le site des espaces de qualité, inscrits dans un cadre paysager et pleinement adaptés au contexte existant, tout en permettant l'accueil d'une population nouvelle par la création d'une offre de logements à la fois importante et diversifiée.

Le bureau d'études devra évaluer la démarche sur différents aspects : financiers, environnemental, qualité urbaine, énergétique, lien social... Le projet devra aboutir à favoriser le « vivre ensemble ».

Le bureau d'études devra également envisager la requalification de l'Espace Boisé Classé, pour valoriser cet espace dans le respect des zones humides existante.

Le prestataire devra s'entourer de toutes les compétences nécessaires : paysagiste, urbaniste, voirie et réseaux, énergie renouvelable, écoconstruction, économiste.

Monsieur le Maire précise que la commune sera assistée par le service technique de la Communauté de Communes des Deux Rives dans la mission d'assistance à la maîtrise d'Ouvrage.

De plus, cette démarche a été approuvée par le service Aménagement du Territoire de la Direction Départementale des Territoires.

Le retour des offres est prévu pour le Lundi 2 Juillet

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- VISITE DE LA SOUS-PREFETE

Monsieur le Maire informe les élus de la visite de Mme PLATEL Céline, sous-préfète de Castelsarrasin le Mardi 19 Juin à 9h30.

- EVOLUTION DE LA NEWSLETTER

A la demande de certains administrés, il est proposé de faire évoluer la newsletter pour transmettre des informations pratiques telles que : les alertes météo, les décès, les changements de jours pour le ramassage des déchets, les fermetures exceptionnelles des services municipaux, les informations relatives à l'école, les commémorations au Monument aux Morts,...

Une campagne de relance pour inciter les administrés à s'abonner à la Newsletter a été lancée par le biais de l'Info + , transmis en Mai à toute la population.

- CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Comme tous les ans, la Commune invite les habitants à s'inscrire pour participer au concours des Maisons Fleuries. **Thème de l'année** : Les outils du Jardinier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE